

Les brebis pâturent les prairies des vaches en hiver

Lorsque les vaches sont rentrées en stabulation, l'herbe d'automne résiduelle est perdue. Faire pâture les brebis sur ces parcelles dans les exploitations mixtes et également entre des élevages spécialisés bovins et ovins revêt **des intérêts économiques** : **absence de broyage des prairies et moindre dépendance aux achats d'aliments pour les animaux**. Une étude réalisée par le CIIRPO (Centre Inter régional d'Information et de Recherche en Production Ovine) souligne que **cette mixité n'apporte que des avantages** à la fois **pour les prairies et les animaux**.

D'une part, les mesures réalisées à l'EPLEFPA d'Ahun (23) indiquent certes un déficit de 2 cm d'herbe mesuré le 10 mars 2020 sur les zones pâturées lors de la reprise de végétation. Un mois plus tard, cet écart est inversé au profit des prairies utilisées en hiver par les brebis. Le pâturage semble en effet avoir « boosté » la croissance de l'herbe, même avec des conditions pluvieuses (164 mm au cours du pâturage). Du 25 mars au 8 avril, elle s'établit à 58 kg de matière sèche par ha et par jour contre 14 pour les zones non pâturées.

Plus de légumineuses

Par ailleurs, **la qualité du couvert végétal a été améliorée par le pâturage hivernal des brebis**. En effet, alors que les zones non pâturées ne montrent pas de variation de la composition de leur flore un an après, **une augmentation du pourcentage de légumineuses a été enregistrée sur les zones pâturées**. A l'EPLEFPA d'Ahun, cette majoration est notable avec 12 % de trèfle blanc supplémentaires. Au GAEC Lavigne (87) où des mesures ont également été réalisées, elle est plus importante avec 26 %. Par ailleurs, la proportion de « vides » et d'autres espèces est en légère diminution. Elle passe de 12 % à l'entrée des brebis sur la parcelle à 6 % un an plus tard à l'EPLEFPA d'Ahun. Elle est divisée par deux au GAEC Lavigne, passant de 30 % sur la zone en défend à 15 % sur les zones pâturées. Plusieurs essais sont programmés sur le sujet dans les années qui viennent.

Le pâturage des brebis en hiver entraîne une meilleure reprise de l'herbe au printemps suivant.



Crédit photo : CIIRPO

*Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ, Aurore PRIEUR
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence SAGOT (Institut de l'Elevage/CIIRPO)*



FORMATION

- **26 janvier 2023 (72) : Formation sur le parasitisme**

Intervenant : Pierre Autef.

Plus que quelques jours pour s'inscrire ! - ouvert à tous les éleveurs

Contact pour l'inscription :

Valérie JUBIN - 02.41.18.61.15 - valerie.jubin@pl.chambagri.fr

- **Formation initiation à l'introduction du chien de protection dans son troupeau**

La Chambre d'Agriculture organise une formation sur l'introduction et le dressage du chien de protection dans vos troupeaux. Quelle utilité ? Où se procurer le chiot ? Comment le choisir ? Comment le dresser ? Cette formation est proposée en Mayenne et en Maine et Loire.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous manifester auprès de :

- 49 : Nathalie FOURAULT - Tél. 02 49 18 78 40
nathalie.fourault@pl.chambagri.fr
- 53 : Aurore PRIEUR DE LA COMBLE - Tél. 02 41 18 60 25
aurore.prieurdelacomble@pl.chambagri.fr

Date et lieu : à définir en fonction du nombre de retours.

Intervenant : un formateur du réseau chien de protection de l'Idèle